

Sanofi abonde avec succès des emprunts obligataires pour un montant de 500 millions d'euros

Paris (France) – 6 avril 2020 – Sanofi (EURONEXT : SAN et NASDAQ : SNY) annonce avoir réalisé un abondement de deux souches obligataires (les « Obligations ») pour un montant de 500 millions d'euros :

- 250 millions d'euros d'obligations à taux fixe, portant le montant total de la souche échéance avril 2025 et portant intérêt au taux annuel de 1,000 % à 1 milliard d'euros
- 250 millions d'euros d'obligations à taux fixe, portant le montant total de la souche échéance avril 2030 et portant intérêt au taux annuel de 1,500 % à 1 milliard d'euros

Les Obligations ont été émises dans le cadre du programme Euro Medium Term Note.

La transaction permet à l'entreprise de réduire le coût moyen et d'allonger la maturité moyenne de sa dette.

Sanofi affectera le produit net de l'émission de ces Obligations aux besoins généraux de l'entreprise.

Crédit Agricole CIB, HSBC, Bank of America Securities et Société Générale ont agi en qualité de coordinateurs globaux et chefs de file de l'opération.

AVERTISSEMENT

Cette communication ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et il n'y aura pas de vente de titres dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction.

Les Obligations n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du Securities Act et ne seront pas offertes à la vente ou vendues aux Etats-Unis, ou à des américains (U.S. persons) ou pour le compte ou au profit d'américains, à l'exception de certaines transactions dispensées de l'obligation d'enregistrement du Securities Act.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN ("EEE") ET DU ROYAUME-UNI ("RU") – Les Obligations ne sont ni ne seront destinées à être offertes ou vendues, ou mises à disposition, et ne doivent ni ne devront être offertes, vendues ou autrement mises à disposition de tout investisseur de détail dans l'EEE et au RU. Pour les besoins du présent paragraphe, un « investisseur de détail » se définit comme une (ou plusieurs) personne(s) qui est (sont) un (des) (i) client(s) de détail tel(s) que défini(s) au point 11 de l'Article 4(1) de la Directive

2014/65/UE ("**MiFID II**"); ou (ii) consommateur(s) au sens de la Directive (UE) 2016/97 (telle qu'amendée ou remplacée) (« **Insurance Mediation Directive** »), lorsque ce(s) consommateur(s) n'est (ne sont) pas qualifié(s) de client(s) professionnel(s) tel que ce terme est défini au point 10 de l'article 4(1) de MiFID II. En conséquence, aucun document d'information clé, requis, conformément au Règlement (UE) n°1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail (tel qu'amendé, le « **Règlement PRIIPS** ») pour offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition des investisseurs de détail dans l'EEE ou au RU, n'a été ni ne sera préparé et en conséquence offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition de tout investisseur de détail dans l'EEE ou au RU pourrait être interdit conformément au Règlement PRIIPS.

Ce communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés (high net worth companies) et autres personnes à qui ce communiqué peut être valablement adressé au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Order ou (iv) à toute autre personne à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 peut être valablement adressée (toutes les personnes visées ci-dessus étant définies comme les « personnes habilitées »). Les Obligations sont uniquement disponibles pour les personnes habilitées et toute invitation, offre ou incitation à souscrire, acheter ou acquérir par un moyen quelconque de telles Obligations sera suivie d'effet uniquement s'il s'agit d'une personne habilitée. Toute personne qui ne possède pas la qualité de personne habilitée ne doit pas se reposer ou agir sur le fondement de ce document ou sur l'une quelconque des informations qu'il contient.

Les Obligations ont uniquement été offertes ou seront uniquement offertes, en France, directement ou indirectement, à des investisseurs qualifiés tels que définis à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, et le Prospectus de Base, les Conditions Définitives ainsi que tout autre document d'offre relatif aux Obligations ont uniquement été distribués ou seront uniquement distribués à des investisseurs qualifiés en France.

À propos de Sanofi

La vocation de Sanofi est d'accompagner celles et ceux confrontés à des difficultés de santé. Entreprise biopharmaceutique mondiale spécialisée dans la santé humaine, nous prévenons les maladies avec nos vaccins et proposons des traitements innovants. Nous accompagnons tant ceux qui sont atteints de maladies rares, que les millions de personnes souffrant d'une maladie chronique.

Sanofi et ses plus de 100 000 collaborateurs dans 100 pays transforment l'innovation scientifique en solutions de santé partout dans le monde.

Sanofi, Empowering Life, donner toute sa force à la vie.

Relations médias

Quentin Vivant
Tel.: +33 (0)1 53 77 46 46
mr@sanofi.com

Relations investisseurs

Félix Lauscher
Tel.: +33 (0)1 53 77 45 45
ir@sanofi.com

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations effectuées dans ce communiqué de presse qui ne constituent pas des faits historiques, y compris les déclarations concernant les estimations et les attentes de Sanofi sont des déclarations prospectives et doivent être évaluées comme telles. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations pouvant porter sur les projets, les objectifs, les stratégies, les buts, les événements futurs, les revenus ou performances futurs de Sanofi et sur d'autres informations qui ne constituent pas des informations historiques. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de modifier les informations ci-dessus, sous réserve de la réglementation applicable, et décline spécifiquement toute responsabilité à cet égard.

Informations supplémentaires

Cette communication ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et aucune vente de titres ne sera faite dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction.